



La Mus'en Scène – Association loi 1901

Entrepreneur du spectacle
Animations – Théâtre de rue

7, La Palanca – 06670 Colomars – France

06 70 70 96 55 – musenscene@yahoo.fr

Site internet : <http://www.musenscene.net>

CONVENTION RESERVATION

Siret : 441 420 718 00013

Ape : 9001Z

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 2744142071800013

CONVENTION / RESERVATION ANNIVERSAIRE ENFANT

Jour de semaine ou samedi : 170€

Dimanche après-midi: 230€

+ Adhésion obligatoire association valable 1 an : 20€

DATE :

Horaires : 14h/16H 14h30/16h30 15h/17h 15h30/17h30 (entourer mention utile)

Anniversaire environ 2 heures Forfait : de 1 à 10 enfants

- Avant goûter, animation CIRQUE et/ou Animaux
- Goûter (30 mn environ)
- Après goûter et remise des cadeaux : Danse, karaoké, temps libre, trampoline, (30 minutes environ)

Mis à disposition par l'association :

- Gonfleur à ballons, frigo, écran TV, ordinateur (internet, YouTube, chaînes enfants) ou Alexia, hivers : salle de 45m² avec scène, mezzanine pour le goûter, chauffage à bois, Été : une terrasse de 100 m², un terrain de 1500m² avec structures trampoline, cabane escalade, pingpong, basket, balançoires, matériel cirque tel que : Boule fil, monocycle, Rolla-Bolas, et Tables chaises
- Une personne responsable de l'association qui aura la charge de Réaliser l'animation de 45mn sur le thème aérien, jonglerie, équilibre ou animaux ...(Voir Mix possible) et une personne en charge de l'accueil

A fournir par la famille :

- Gâteau, Boissons, assiettes verres nappes et décors si souhaité .Prévoir arriver avant pour installation (max 30mn)
- Des sacs poubelles (*Nous vous conseillons des 100 litres*)
- Si vous voulez décorer la salle et les tables avec vos décorations personnelles, prévoyez d'arriver 30mn avant le début

SERVICES PROPOSES (en sus) :

Enfant supplémentaire :	10€
Maquillages : forfait de 1 à 10 enfants :	30€
Enfant supp maquillage :	5€
Gâteau d'anniversaire chocolat ou fruits : 10 parts :	40€
Gâteau d'anniversaire chocolat ou fruits : Part supp :	5€
Décorations à thèmes de la Salle : Devis sur demande	
Location costume : Devis sur demande	
Artiste supplémentaire : Magies, Clown, Personnages costumés. Devis sur demande	

TOTAL prestation :€

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Conseil Général des
Alpes Maritimes



Mairie de Tourrette-Levens



La Mus'en Scène – Association loi 1901

Entrepreneur du spectacle
Animations – Théâtre de rue

7, La Palanca – 06670 Colomars – France

06 70 70 96 55 – musenscene@yahoo.fr

Site internet : <http://www.musenscene.net>

CONVENTION RESERVATION

Siret : 441 420 718 00013

Ape : 9001Z

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 2744142071800013

- ✓ **Cheque Numéro** :
- ✓ **CB Chalet (jour de réservation) : date** :
- ✓ **Espèces (jour réservation) : date** :

Convention collective de l'association :

- Le bar reste ouvert pour les personnes qui le désirent. L'accès derrière le bar est interdit sans autorisation du responsable
 - Pour l'utilisation de la bibliothèque et de l'étage supérieur demander autorisation au responsable
 - L'utilisation du matériel cirque est interdit sans l'autorisation du responsable de l'activité cirque.
 - Trampoline extérieur sous surveillance et responsabilité des parents
 - Il est demandé de laisser les lieux propres avant de partir. (Débarrasser les tables, laver la vaisselle utilisée de l'association, mettre les poubelles au parking dans les containers mis à disposition, etc.)
- Un chèque de caution de 500€ sera demandé.

RESERVATION : Cette convention doit être envoyée avec le montant total de la prestation le plus tôt possible afin d'assurer la disponibilité du chalet, et sera effective et prendra effet une fois le CHEQUE DE RESERVATION reçus en main propre ou par voie postal à l'adresse de l'association et au nom de : (Les chèques de réservation ne seront pas encaissés avant date de la prestation)

LA MUS'EN SCENE
LE CHALET PALANCA
7 chemin le Palanca
06670 COLOMARS

ANNULATION : En cas de désistements, nous prévenir au minimum quinze jours à l'avance, Afin de débloquent votre réservation

PARKING : Deux véhicules seront autorisés maximum sur le parking devant la salle pour déchargement des affaires et pour les personnes à mobilité réduite. Les autres véhicules devront être garés au rond-point des écoles, ou au parking du Tabac.

L'association la Mus 'en Scène décline toutes responsabilités des droits civiques, Le loueur engage sa responsabilité, en tant que personne morale durant toute la durée de la location, en cas de litige, d'accident ou désagrément l'association ne pourra être tenue pour responsable. Voir Convention collective de l'association. En cas de casse, le montant de la réparation ou du remplacement de l'objet sera déduit du chèque de caution, ou pourra être fait une déclaration auprès de l'assurance

Nom Prénom du loueur :

Mail :

Téléphone :

Adresse :

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé » :

Signature du
représentant Mus 'en
Scène. - Tampon -

Fait à : -----Le : -----

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Conseil Général des
Alpes Maritimes



Mairie de Tourrette-Levens